

7844/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 3 avril 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 3 avril 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination de deux membres et d'un suppléant du Comité des régions, proposés par la République fédérale d'Allemagne



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 29 mars 2019
(OR. en)

7844/19

CDR 66

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de deux membres et d'un suppléant du Comité des régions, proposés par la République fédérale d'Allemagne

DÉCISION (UE) 2019/... DU CONSEIL

du ...

**portant nomination de deux membres et d'un suppléant
du Comité des régions,
proposés par la République fédérale d'Allemagne**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement allemand,

considérant ce qui suit:

- (1) Les 26 janvier, 5 février et 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116¹, (UE) 2015/190² et (UE) 2015/994³ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M^{me} Babette WINTER.
- (3) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat sur la base duquel M^{me} Marion WALSMANN (*Mitglied des Thüringer Landtags*) avait été proposée.
- (4) Un siège de suppléant est devenu vacant à la suite de la nomination de M. Dieter LAUINGER en tant que membre du Comité des régions.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).

² Décision (UE) 2015/190 du Conseil du 5 février 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 31 du 7.2.2015, p. 25).

³ Décision (UE) 2015/994 du Conseil du 23 juin 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 159 du 25.6.2015, p. 70).

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

- a) en tant que membres:
- M. Dieter LAUINGER, *Minister für Migration, Justiz und Verbraucherschutz*,
 - M^{me} Marion WALSMANN, *Mitglied des Erfurter Stadtrats* (changement de mandat),
- b) en tant que suppléant:
- M. Malte KRÜCKELS, *Staatssekretär für Medien und Bevollmächtigter des Freistaates Thüringen beim Bund*.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président
